

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08/29/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

**CLOROX® COMMERCIAL SOLUTIONS<sup>MC</sup> JAVEX® 12**  
**EAU DE JAVEL PAR CLOROX**

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29183

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POUR USAGE INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL, CHLORATION DES PISCINES ET  
HYGIÈNE DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS.

PRINCIPE ACTIF : Teneur en chlore actif sous forme d'hypochlorite de sodium : 10,3 %



**DANGER**  
**CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

Contenu net : \_\_\_\_\_

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

DISTRIBUÉ PAR THE CLOROX COMPANY OF CANADA, LTD.  
150 BISCAYNE CRES. BRAMPTON, ON L6W 4V3  
Questions ? 1-866-789-4973

NSF – Certifié conforme à la norme NSF/ANSI 60

ENLÈVE LES TACHES ET DÉSODORISE !

## MODE D'EMPLOI :

**Lessive** : Diluer de 40 à 50 mL de ce produit dans 1 L d'eau et ajouter à l'eau de la lessive avant de charger les vêtements. Ce produit est sans danger pour le nylon, l'Orlon, le Térylène et toutes les couleurs qui ne déteignent pas. Ne pas utiliser pour nettoyer la laine, la soie, les tissus qui déteignent, le cuir ou l'argenterie. Une fois lavés, tous les articles en tissu employés dans les usines de transformation alimentaire doivent être rincés complètement à l'eau potable avant d'être utilisés de nouveau.

**Autres usages** : En solution de 15 mL par litre d'eau, ce produit détache, nettoie et désodorise les cuvettes, les baignoires, les poubelles, les chambres de patients, les prélaris, les boiseries, les tuiles, les éviers, les réfrigérateurs et l'eau de vaisselle.

**Sur la ferme** : En temps normal, 20 mL de ce produit dilué dans 10 L d'eau donne une solution contenant 200 ppm de chlore actif. Les matériaux et surfaces qui entrent en contact direct avec les aliments doivent être rincés à l'eau potable s'ils ont été traités à l'aide d'une solution dont la teneur en chlore actif est supérieure ou égale à 200 ppm.

## PISCINES :

1. Maintenir quotidiennement les niveaux recommandés, tel que l'indique la trousse d'analyse :  
Chlore libre actif : 1,0 à 3,0 ppm pH : 7,2 à 7,8  
Alcalinité totale : 100 à 120 ppm Dureté calcique : 200 à 300 ppm
2. Commencer par surchlorer l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau. Pour obtenir de meilleurs résultats, effectuer ce traitement le soir.
3. Pour garder la teneur en chlore résiduel au niveau convenable, chlorer quotidiennement en ajoutant 250 mL de ce produit par 10 000 L d'eau, ou au besoin. REMARQUE : Le temps chaud, la pluie ou un usage intensif de la piscine peuvent exiger une dose plus élevée pour maintenir le résiduel de chlore à un niveau convenable.
4. Surchlorer chaque semaine avec 1 L de ce produit pour chaque 10 000 L d'eau lorsque la température quotidienne moyenne se situe entre 25 °C et 32 °C. Sinon, il est conseillé de surchlorer l'eau toutes les deux semaines.
5. En cas d'algues apparentes, surchlorer en ajoutant 2 L de ce produit pour chaque 10 000 L d'eau. Une forte infestation d'algues peut requérir des doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau. Passer l'aspirateur une fois que les algues se sont déposées.
6. Pour les pataugeoires, chlorer tous les jours afin de maintenir un résiduel de chlore de 3 à 5 ppm en ajoutant 45 mL de ce produit pour chaque 1 000 L d'eau, ou au besoin. REMARQUE : Pour les piscines extérieures, le chlore résiduel peut être protégé du soleil en ajoutant un stabilisateur (acide cyanurique).

**MISE EN GARDE:** Ranger et utiliser ce produit de manière à éviter toute contamination des aliments.

### **SURFACES QUI ENTRENT EN CONTACT AVEC LES ALIMENTS :**

1. Les appareils et les surfaces qui entrent en contact avec les aliments doivent être nettoyés, puis rincés à l'eau potable avant l'utilisation de ce produit.
2. Ne pas diluer plus de 1,94 mL de ce produit par litre d'eau pour que la concentration de chlore actif ne dépasse pas 200 ppm.
3. N'utiliser ce produit que sur les surfaces dures et non poreuses, et bien laisser égoutter les surfaces avant de les réutiliser.

### **USINE DE TRANSFORMATION DU POISSON :**

Ajouter ce produit à l'eau de traitement pour maîtriser la prolifération microbienne. Le produit doit être ajouté au point d'entrée de l'eau en recourant aux dispositifs de mesure appropriés et en vérifiant la teneur totale en chlore pour qu'elle ne dépasse pas 3 ppm.

### **CARCASSES DE BŒUF :**

Dans les abattoirs permettant l'application d'eau sur les carcasses, il est possible d'utiliser une solution chlorée, par exemple avant, après ou pendant le rinçage final. Les systèmes de rinçage avant l'éviscération comprennent un rinçage avec de l'eau potable et peuvent aussi inclure un deuxième rinçage avec une solution chlorée. Le premier rinçage est réalisé à basse pression pour enlever les corps étrangers. Le second rinçage est effectué à l'aide d'une solution de 20 ppm de chlore actif total, qui peut être appliquée par atomisation, nébulisation ou vaporisation. Une fois le traitement terminé, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la quantité résiduelle de chlore sur la viande ou dans celle-ci soit négligeable. En pratique, cela suppose un dernier rinçage à l'eau potable.

### **MISES EN GARDE :**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Il faut porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pour manipuler ce produit.

Ne pas mélanger à un acide pour éviter la formation de gaz dangereux. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Ne pas entrer dans les aires traitées dans les deux heures qui suivent la pulvérisation ou la nébulisation. . Garder le contenant fermé et le conserver dans un endroit frais.

Rincer le contenant à fond avant de le mettre au rebut. Ne pas le réutiliser.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable.

Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit.

### **PREMIERS SOINS :**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** En tenant l'œil grand ouvert, rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, puis continuer de rincer. Appeler un médecin ou un centre antipoison pour obtenir conseil.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever les vêtements contaminés et rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison pour obtenir conseil.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison pour obtenir conseil. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la victime est capable d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement, sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir conseil. En cas de consultation médicale, apporter avec soi le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation de produit antiparasitaire.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE:**

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. À conserver à la verticale dans un endroit frais à l'abri de la lumière. Ce produit ne craint pas le gel.

### **MISE AU REBUT :**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Amener les rinçures au site de traitement. Vérifier si la réglementation provinciale exige un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant la mise au rebut des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'instance de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

JAVEX est une marque déposée de The Clorox Company of Canada, Ltd.

Fabriqué au Canada

Questions ? 1-866-789-4973